



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35  
Nombre de membres présents à la séance 33  
Nombre de membres représentés 2  
Nombre de membres non représentés 0

Le mercredi 15 avril 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle de l'horloge.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**DELIBERATION N° 10**

**BUDGET ANNEXE CINÉMA 2026 - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS  
PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2025**

**PREAMBULE - Monsieur Brahim BAHMAD, 9ème Adjoint au maire délégué "finances"**

Mes chers collègues,

Comme chaque année, il vous est proposé de reprendre dès maintenant les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma afin de les intégrer au budget primitif de l'exercice 2026.

Pour ce faire, Madame la Comptable publique, Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, a certifié la situation financière du budget annexe cinéma à la clôture de l'exercice 2025. Les résultats sont les suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00€
Résultat de clôture de l'exercice 2025	0,00€
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	- 24 156,84 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	62 400,21 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	38 243,37 €

En investissement, viennent s'ajouter à ces résultats les restes à réaliser de l'exercice 2025 à reprendre sur 2026. En fonctionnement, il n'y a pas de restes à réaliser.

<b>Section de fonctionnement</b>	
dépenses	recettes
0,00 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	
dépenses	recettes
38 139,00 €	0,00 €

Il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 dans le budget annexe du cinéma de l'exercice 2026.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomenclature comptable M57 ;</li> <li>• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13.</li> </ul>
Principaux documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de résultats de l'exercice 2025 ;</li> <li>• Etats des restes à réaliser 2025.</li> </ul>

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François Serge BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville)
Contre	7	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	2	Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma sur le budget primitif de l'exercice 2026 de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2025 :

- section de fonctionnement : 0,00 €
- section d'investissement : 38 243,37 €

Restes à réaliser 2025 :

Section de fonctionnement	
dépenses	recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
dépenses	recettes
38 139,00 €	0,00 €

**Article 2**: Autorise Monsieur le Maire ou l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire vertu de l'article L.2122-17 du même code à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime OUANOUNOU

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: **17 AVR. 2026**

Télétransmise au contrôle de légalité le : **17 AVR. 2026** A Joinville-le-Pont le